

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2020 - (N° 3522)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 230

présenté par
Mme Wonner

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.